Logement

PostÃ© par: lettres types
Publiée le : 26/11/2007 14:38:30

Madame, Monsieur,

Le (date), j'ai quittÃ© le logement situÃ© (adresse complÃ¨te). Je vous ai remis les clefs lors de l'Ã©tat des lieux de sorti le (date).

Plus de deux mois se sont Ã©coulÃ©s depuis, et je n'ai toujours pas reÃ§u de votre part le remboursement du dÃ©pÃ´t de garantie que je vous avais versÃ© en dÃ©but de location soit (somme en chiffres et en lettres) euros.

Je n'en comprends pas la raison car tous mes loyers ont intÃ©gralement Ã©tÃ© payÃ©s et l'Ã©tat des lieux Ã©tabli lors de mon dÃ©part atteste qu'aucune dÃ©gradation ne m'est imputable. Enfin, aucune mention spÃ©cifique empÃªchant ce versement n'apparaÃ®t dans le bail de location.

Il s'agit sÃ»rement d'un oubli de votre part. Je vous rappelle donc qu'aux termes de l'article 22 de la loi du 6 juillet 1989 rÃ©gissant les relations entre bailleurs et locataires, le dÃ©pÃ´t de garantie doit Ãªtre restituÃ© dans les deux mois suivant la remise des clefs et qu'Ã dÃ©faut de restitution dans le dÃ©lai prÃ©vu, le solde dÃ» au locataire aprÃ¨s arrÃªtÃ© des comptes produit intÃ©rÃªts au taux lÃ©gal.

Je vous mets donc demeure de me faire parvenir dans un dÃ©lai de 8 jours le solde de ce dÃ©pÃ´t de garantie. PassÃ© ce dÃ©lai, je me verrais dans l'obligation d'engager une action en justice Ã votre Ã©gard.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie d'accepter, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Restitution du Dépôt de GarantieÂ